



Synthèse de l'enquête flash sur les initiatives en faveur du bien vieillir

Septembre 2026

L'intergénérationnalité, pilier du bien vieillir

Les résultats de l'enquête réalisée par l'Uniopss auprès des acteurs associatifs du grand âge apportent un nouvel éclairage sur des solutions à développer, voire à généraliser, pour favoriser le bien vieillir. S'ils confirment le manque de moyens humains et financiers qui fragilise l'accompagnement de nos aînés, notamment à domicile, ils montrent que la capacité d'innover des structures associatives demeure présente.

L'enquête flash dont l'Uniopss dévoile les résultats, en amont de la Semaine Bleue, révèle que l'intergénérationnalité est, à bien des égards, l'un des piliers qui permettra de soutenir l'accompagnement du vieillissement et de la perte d'autonomie.

Plus de deux-tiers des structures interrogées ont ainsi pris cette dimension en compte dans les initiatives en faveur du bien vieillir qu'elles ont développées.

Qu'il s'agisse d'ouvrir ponctuellement ou régulièrement les établissements (Ehpad ou résidences autonomie) aux jeunes pour partager des activités, ou de développer la cohabitation intergénérationnelle et solidaire, qui répond à la fois au souhait de maintien à domicile des aînés et à la crise du logement des jeunes, les solutions imaginées par les acteurs du grand âge prouvent que **dialogue et échange entre générations garantissent un lien social qui profite à la société tout entière** dans un contexte inédit de transition démographique.

« L'ensemble des structures associatives interrogées cherchent à développer leurs activités, mais sont contraintes par les ressources dont elles disposent, alors qu'elles ont vocation à accueillir tous les publics, avec des restes à charge les moins élevés possible commente Daniel Goldberg, président de l'Uniopss. Elles appellent également à prendre le contre-pied du discours ambiant qui voudrait opposer les générations. Le prochain mandat présidentiel doit être l'occasion d'un nouveau contrat entre les générations, pour faire, au contraire, de l'intergénérationnalité une réponse sociale et humaine probante au bien vieillir, et même, plus globalement, au bien vivre ensemble, quels que soient les âges de la vie. À ce titre, toutes les initiatives intergénérationnelles méritent d'être défendues, soutenues et pérennisées. »

Éléments de contexte

Le nombre de personnes de plus de 65 ans en France passera de 15,3 millions en 2026 à 18,6 millions en 2040¹, soit un tiers de la population.

Selon les acteurs du grand âge, **cette révolution démographique n'est pas pleinement prise en compte, ni surtout anticipée**. Il s'agit pourtant d'un phénomène de société primordial.

Alors que le gouvernement est sur le point de mettre en place sa Conférence nationale de l'autonomie, l'Uniopss, coordinatrice de la Semaine Bleue, Semaine nationale des retraités et des personnes âgées dont la 75^e édition se tient du 5 au 11 octobre 2026, a enquêté auprès d'acteurs associatifs représentatifs de son réseau dans le secteur du grand âge, afin de repérer sur le terrain des initiatives destinées à favoriser le bien vieillir et qui pourraient inspirer d'autres structures (qualité de vie, accès aux soins, participation, accompagnement, lien social, lutte contre l'isolement, habitat...).

Les **freins pour développer ces initiatives** ont également été questionnés, ainsi que les aides dont les structures ont éventuellement bénéficié pour les mettre en place.

Enfin, **en perspective de l'élection présidentielle**, il a été demandé aux enquêtés quelle mesure prioritaire les pouvoirs publics devraient développer en faveur du bien vieillir lors du prochain quinquennat.

Cette enquête qualitative, menée de mi-juillet à mi-septembre 2026, s'appuie sur les réponses et le témoignage de 30 acteurs du grand âge, répartis sur l'ensemble du territoire national et représentatifs de tous les types de structure : services à domicile, Ehpad, résidences autonomie, habitat inclusif, accueil de jour...

- ❖ *Quelles initiatives innovantes avez-vous mis ou prévoyez-vous de mettre en place au sein de votre structure afin de favoriser le lien social, la participation des personnes, l'accès aux soins, la prévention ou toute autre action contribuant à l'amélioration du bien vieillir ?*
- *Les initiatives recensées auprès des acteurs témoignent d'une volonté forte de transformer l'accompagnement des personnes âgées en s'appuyant sur cinq leviers majeurs :*

Levier 1 : Lien social, convivialité et ouverture

De nombreuses actions visent à lutter contre l'isolement et à dynamiser la vie sociale : ateliers créatifs, activités collectives et culturelles, journées bien-être... Des lieux innovants favorisent les rencontres informelles, les activités partagées et l'ouverture sur le territoire. Ces initiatives renforcent le sentiment d'appartenance et valorisent les talents des aînés.

¹ INSEE

En Corse, une ADMR très mobilisée

L'association Accantu a voi, l'ADMR d'Ajaccio, propose plusieurs fois par semaine des services et activités destinées à renforcer l'estime de soi et à lutter contre l'isolement. Le lundi est consacré au bien-être à travers des prestations de coiffure, manucure, maquillage ou encore relaxation. Le mercredi réunit les enfants des salariés de l'association et des personnes accompagnées et les aînés autour d'ateliers numériques, d'initiation aux réseaux sociaux, de jeux de société... Et chaque jeudi, une journée « portes ouvertes » permet aux partenaires sociaux et animateurs d'apporter de l'information de proximité aux personnes âgées.

Le Jardin du 109 : un lieu innovant

À Marseille, le Jardin du 109 est un lieu de vie ouvert de proximité, s'adressant à tous les publics, visant à renforcer les solidarités et à générer une dynamique de création de lien social entre les générations. Il propose un espace de vie propice à l'épanouissement individuel de tous ceux qui sont reclus dans l'isolement ou l'exclusion sociale. Il entend apporter un soutien plus spécifique aux personnes âgées ou aux familles, déjà identifiées et accompagnées au CASIM, le Comité d'Action Sociale Israélite de Marseille, créé en 1906 et reconnu d'utilité publique, qui développe depuis de nombreuses années une approche globale de l'accompagnement des personnes fragiles, en difficultés sociales et professionnelles. Le Jardin du 109 est un lieu intergénérationnel qui propose des activités diverses (tournois d'échecs, ateliers cuisine...) et s'attache par ailleurs à la transmission de la mémoire de la Shoah.

Levier 2 : Intergénérationnel et cohabitation solidaire

La dimension intergénérationnelle constitue un axe structurant, presque systématiquement mis en avant dans les initiatives déployées par la sélection d'acteurs du grand âge qui a été interrogée. Les dispositifs de cohabitation intergénérationnelle solidaire, l'accueil de jeunes en résidence autonomie ou encore les ateliers menés avec des écoles renforcent l'inclusion et la dynamique collective. L'intégration d'une école maternelle au sein d'un Ehpad illustre une démarche ambitieuse permettant des activités partagées, la création de liens affectifs et un changement de regard sur le vieillissement.

La cohabitation intergénérationnelle et solidaire : « une expérience de vie riche et unique »

En Bourgogne, l'association Binôme 21 développe des animations et visites de convivialité intergénérationnelle depuis 2010. Des jeunes citoyens engagés se portent à la rencontre de personnes âgées isolées. Dans la continuité de cette démarche s'est développée une offre de cohabitation inclusive et solidaire. La personne âgée met à disposition du jeune une chambre et certaines pièces partagées dans son logement. Cette formule de « vivre ensemble » permet à l'aîné de bénéficier d'une présence bienveillante et rassurante, et au jeune de se sentir utile socialement tout en ayant accès à un lieu de vie moins onéreux. La cohabitation est basée sur l'échange et la convivialité. Elle est réalisée dans un esprit de tolérance et de compréhension mutuelle. Binôme 21 adhère au réseau Cohabilis et souhaite participer au développement des relations intergénérationnelles en favorisant le dialogue et la solidarité entre toutes les tranches d'âge.

Quand une école maternelle s'installe au cœur d'un Ehpad et d'une résidence autonomie

À Barlin (62), l'Ehpad Les Charmilles et la résidence autonomie Les Trèfles portent un projet innovant et fédérateur. Depuis 2023, l'Ecole maternelle Maryse Bastié est installée dans leurs locaux, créant un véritable lieu de vie intergénérationnel. Il permet des rencontres régulières entre les personnes âgées et les enfants autour d'activités partagées : ateliers créatifs, lecture, jeux, chants, jardinage, temps festifs ou encore échanges autour des souvenirs et des savoir-faire des résidents. Ces moments permettent de créer des liens affectifs et sociaux durables, de rompre l'isolement et de valoriser les capacités et l'expérience des personnes âgées.

La présence de l'école au sein de l'Ehpad et de la résidence autonomie permet également de changer le regard porté sur le grand âge et la perte d'autonomie. Les enfants découvrent les personnes âgées comme des acteurs à part entière de la vie sociale, tandis que les résidents retrouvent un contact quotidien avec la jeunesse, source de stimulation, de plaisir et de dynamisme.

Au-delà du lien social, cette initiative contribue au bien vieillir en encourageant la participation des résidents, en stimulant leurs capacités cognitives et émotionnelles et en leur donnant une place active dans la vie de l'établissement. Elle favorise également l'ouverture de l'Ehpad et de la résidence autonomie sur leur territoire et en fait des lieux vivants et inclusifs, où les générations se rencontrent, partagent et construisent ensemble, au bénéfice du bien-être des enfants comme des personnes âgées.

Levier 3 : Participation et expression des résidents

Les établissements ont développé des **espaces favorisant l'estime de soi, la parole et la citoyenneté des personnes âgées**. Des temps d'échange offrent, en ce sens, un cadre informel permettant d'exprimer besoins, attentes et difficultés, tout en renforçant la confiance avec la direction. La diffusion d'informations claires sur les droits et les ressources, ainsi que les groupes d'échanges entre EHPAD, soutiennent une culture de participation active et une amélioration continue des pratiques.

Les cafés-discussions : un espace d'échange complémentaire au CVS

En Normandie, l'Ehpad Sainte-Marie propose depuis 3 ans un temps d'échange mensuel intitulé café-discussion. Il offre un espace d'expression régulier, convivial et libre, permettant aux résidents d'aborder tous les sujets relatifs à la vie de l'établissement, qu'ils soient d'ordre individuel ou collectif. Ces rencontres favorisent la circulation de l'information, renforcent le lien de confiance entre les résidents et la direction et permettent d'identifier rapidement les dysfonctionnements afin d'y apporter des réponses adaptées. Les cafés-discussions constituent un complément plus informel au Conseil de vie sociale (CVS). Ils contribuent à promouvoir la liberté d'expression, à renforcer le pouvoir d'agir des résidents, à prévenir les situations de mécontentement, à lutter contre l'isolement et à nourrir la démarche d'amélioration continue de l'établissement.

Levier 4 : Prévention, santé et maintien de l'autonomie

Les acteurs investissent dans des actions de prévention régulières : activité physique, ateliers mémoire et audition, nutrition, sommeil, prévention des chutes... Ces actions contribuent à **préserver les capacités physiques, cognitives et psychosociales des personnes âgées**.

À domicile ou en collectif, des actions stimulantes

Dans les Hauts-de-France, une structure du service à domicile met en œuvre différentes initiatives : halte répit itinérante, actions de prévention des chutes dans les communes, ateliers de stimulation de mémoire, cafés des souvenirs et ateliers d'écritures de poèmes chantés, ateliers d'art thérapie collectifs et individuels, et même interventions d'artistes, les Ch'ti clowns, à domicile pour divertir les aînés.

Levier 5 : Accompagnement global et coordination

La réforme des services à domicile vise à renforcer la coordination entre acteurs, faciliter l'orientation et permettre un accompagnement global. Des services pratiques comme la conciergerie complètent cette approche en répondant aux besoins du quotidien des personnes âgées. Des **initiatives destinées aux aidants** sont également organisées afin d'aller à leur rencontre, de les soutenir, de favoriser le partage d'expériences et d'optimiser la transmission d'informations.

Une conciergerie pour les aînés de la Loire

L'association de service à domicile Pléiades 42, qui a pris le statut de SCOP, a souhaité pouvoir répondre aux besoins de ses adhérents, et notamment les plus âgés ou isolés, en petit bricolage, électricité, entretien du logement ou espaces verts... Elle a créé un service de conciergerie, en sélectionnant sur l'ensemble du département de la Loire des entreprises partenaires auprès desquelles elle a négocié des conditions d'intervention et des tarifs contrôlés.

❖ Quels freins ou difficultés avez-vous rencontrés ?

- **Les obstacles aux initiatives mises en place en faveur du bien vieillir sont de plusieurs ordres :**

Ressources humaines

Le manque de personnel est un frein transversal. Les équipes, déjà fortement sollicitées par les soins, disposent de peu de temps pour développer des actions hors soins. L'instabilité des effectifs complique la continuité des projets. Par ailleurs, mobiliser d'autres Ehpad pour rejoindre les initiatives communes se révèle difficile en raison de contraintes de temps et de moyens financiers.

Financement et moyens

La baisse continue des subventions et l'augmentation des charges fragilisent la pérennité des actions. Les structures manquent de financement pour assurer correctement l'activité courante et répondre à une demande croissante. Les ressources limitées entravent également la communication, la visibilité et le montage de nouveaux projets, qui restent des étapes particulièrement complexes.

Mobilisation et participation des personnes âgées

La mobilisation des aînés demeure un **défi majeur**. Favoriser les sorties et la participation à des activités extérieures peut constituer un enjeu important pour les personnes âgées, notamment pour celles confrontées à l'isolement. Le manque de temps du personnel, dont les soins constituent la priorité, limite la capacité à organiser des activités extérieures régulières. À cela s'ajoutent des freins psychologiques : appréhension, méfiance ou méconnaissance des dispositifs existants. La communication vers ce public reste également insuffisante : les services manquent de visibilité, les prescripteurs relaient peu l'information, et il est complexe de toucher les personnes âgées les moins mobiles malgré leur envie de participer.

Mobilité et transport

Les difficultés liées au transport constituent un obstacle récurrent. **Les structures ne disposent pas de moyens adaptés, notamment pour les personnes à mobilité réduite.** L'absence de véhicules adaptés pour les déplacements des anciens freine encore davantage leur participation aux activités proposées.

En milieu rural, la mobilité des jeunes est également limitée, ce qui réduit les possibilités de cohabitation intergénérationnelle.

Habitat intergénérationnel : freins et limites

Le développement de l'habitat intergénérationnel se heurte à **plusieurs obstacles**. Il existe un manque d'hébergeurs âgés prêts à accueillir des jeunes, parfois en raison d'interrogations ou d'appréhension, malgré une forte demande de la part des jeunes. Le dispositif souffre également d'un déficit de visibilité : peu de communication, faible connaissance du concept par les aînés et les structures relais. Enfin, un déséquilibre territorial s'observe : les demandes sont plus nombreuses en milieu urbain que les offres disponibles.

Communication et visibilité

Les moyens de communication sont insuffisants, et il est souvent difficile de savoir **comment transmettre efficacement l'information aux personnes âgées, notamment isolées**. La question de leur repérage est donc primordiale.

❖ Avez-vous bénéficié d'une aide extérieure ou d'un accompagnement spécifique ?

Une partie des projets recensés ont été réalisés sans aide extérieure ou accompagnement spécifique. D'autres ont pu bénéficier de soutiens externes, à la fois financiers et opérationnels, parfois sur demande. Plusieurs financeurs publics ont contribué, notamment la **CNSA**, la **CARSAT**, les **conseils départementaux**, la **Commission des financeurs**, l'**ARS**, ainsi que des collectivités locales.

L'accompagnement peut également reposer sur l'intervention de **professionnels spécialisés** (art-thérapeute, professeur de yoga...), de structures dédiées (le réseau Cohabilis pour la cohabitation par exemple), et de relais sociaux tels que les **CCAS**, **CRT**, **CLIC** ou **Maison des aidants**, mais aussi du **service civique**.

Des partenaires institutionnels — **Éducation Nationale**, bailleurs sociaux, caisses de retraite — ont soutenu le développement de certaines actions, tandis qu'un **GEIQ** et un **animateur réseau** ont pu contribuer à structurer des offres de services et à mobiliser des entreprises.

Globalement on constate qu'un **maillage de financeurs, intervenants et partenaires locaux est nécessaire pour monter, animer et renforcer les projets**.

❖ Selon vous, quelle mesure prioritaire les pouvoirs publics devront-ils développer en faveur du bien vieillir lors du prochain quinquennat ?

La mesure prioritaire qui ressort clairement de l'ensemble des réponses est **le financement massif et pérenne du lien social, de l'animation et de la prévention dans tous les lieux de vie des personnes âgées** (Ehpad, résidence autonomie, domicile, habitat intermédiaire ou intergénérationnel), afin de lutter contre l'isolement et garantir un véritable bien vieillir sur tous les territoires.

Ce financement devra permettre :

- d'**augmenter les moyens humains** en renforçant les équipes d'animation, de psychologie, d'ergothérapie et de professionnels du lien social ;
- de **soutenir les actions de prévention et les projets intergénérationnels**, essentiels pour maintenir l'autonomie et la participation sociale ;
- de **garantir l'équité territoriale**, en assurant l'accès aux services sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones rurales où les ressources sont particulièrement limitées ;
- de **ne plus faire reposer le financement du lien social sur les seuls résidents ou sur les associations**, dont les moyens sont souvent insuffisants pour répondre à l'ampleur des besoins.

À propos de l'Uniopss :

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, l'Uniopss réunit l'ensemble des associations des solidarités et de la santé, engagées aux côtés des personnes vulnérables et fragiles (personnes âgées, personnes malades, en situation de handicap, de précarité, jeunes en difficulté...) dont elle porte la voix collective auprès des pouvoirs publics.

Présente sur tout le territoire au travers d'un réseau d'unions régionales et d'une centaine de fédérations et d'associations nationales, l'Uniopss regroupe près de 35 000 établissements, 750 000 salariés et un million de bénévoles. Elle est présidée par Daniel Goldberg.